



Pour les 6 millions de ménages en situation de précarité énergétique, des actions qui montent en puissance

Le 22 novembre 2016, à l'occasion du Colloque « Précarité énergétique : comment la combattre ? », l'Observatoire National de la Précarité Énergétique a dévoilé les nouveaux résultats de ses travaux. Près de 6 millions de ménages français sont en situation de précarité énergétique, selon les données de 2013.

Près d'1 Français sur 5 en situation de précarité énergétique

Un ménage est reconnu en précarité énergétique lorsque ses revenus et ses conditions d'habitat ne lui permettent pas de répondre à ses besoins de confort thermique. Les nouveaux résultats de l'Observatoire sont issus de l'analyse de l'Enquête Nationale Logement 2013.

Ils montrent que **près de 6 millions de ménages**, représentant **12 millions d'individus** (soit près d'1 Français sur 5), seraient en précarité énergétique au regard d'au moins un des indicateurs définis par l'ONPE (voir encadré). Un million de ménages cumuleraient une situation d'**inconfort thermique** et de **vulnérabilité économique**. Le nombre de ménages en situation de précarité énergétique progresse quel que soit l'indicateur.

L'ONPE définit la précarité énergétique selon plusieurs critères :

- **Le Taux d'Effort Énergétique** : un ménage est en situation de précarité énergétique s'il consacre plus de 10% de ses revenus à ses dépenses d'énergie et si son revenu par unité de consommation (UC) est inférieur au 3^{ème} décile (16 309€)
- **Le Bas Revenu Dépense Élevées par m² ou par UC** : un ménage est en situation de précarité énergétique si ses dépenses d'énergie sont supérieures à la médiane et si son revenu par UC une fois déduites des dépenses de logement (hors énergie) est inférieur à 60% de la médiane
- **La Sensation de Froid** : un ménage est en situation de précarité énergétique s'il déclare une sensation de froid liée à une installation insuffisante ou en panne, une coupure du fournisseur ou une mauvaise isolation du logement

Zoom : Les résultats de l'étude de l'ONPE montrent qu'en 2013, **les jeunes de moins de 30 ans**, sont particulièrement touchés par la précarité énergétique. Cette situation est souvent associée à une **précarité économique et sociale** (faible revenu, isolement, absence d'emploi ...) et à un **habitat vieillissant** (70% des ménages relevant une sensation de froid habitent un logement construit avant 1975).

Des solutions pour aider les ménages à réduire leur facture d'énergie

Pour la première fois, les résultats de l'étude de l'ONPE mesurent l'**écart énergétique**, soit l'objectif de réduction de la facture énergétique des ménages en situation de précarité énergétique.

Pour aider ces ménages à payer les factures, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit le remplacement des tarifs sociaux de l'énergie par le **chèque énergie**. A partir de 2018, il bénéficiera à près **de 4 millions de ménages**. Là où les tarifs sociaux ne concernent que l'électricité et le gaz, le chèque énergie couvrira tous les types d'énergies (électricité, gaz, mais aussi fioul ou chauffage au bois).

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit également un **objectif de rénovation de 500 000 logements d'ici 2017**, avec une priorité au traitement de la précarité énergétique. Pour cela, le programme **Habiter mieux de l'Anah** permet de financer les travaux de rénovation énergétique pour les ménages en situation de précarité. En complément des logements rénovés par les bailleurs sociaux et par les particuliers, le nombre de logements aidés par l'ANAH pour les ménages les plus modestes va doubler, en passant de 50 000 en 2015 à 100 000 en 2017.

Enfin, dans le cadre du **nouveau programme de certificat d'économie d'énergie**, la loi a créé une nouvelle obligation au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique : 1 milliard d'euros est consacré par les vendeurs d'énergie pour soutenir les économies d'énergie chez les ménages aux revenus les plus faibles. Une nouvelle obligation a été décidée pour la période 2018 à 2020.

Chiffres clés

- Près de **6 millions** de ménages, soit **12 millions** d'individus, soit **1 Français sur 5** sont en précarité énergétique
- Le chèque énergie devrait bénéficier à **près de 4 millions de ménages** à partir de 2018

En savoir plus :

- Etude « la précarité énergétique à la lumière de l'Enquête Nationale Logement (ENL) 2013 »
- Synthèse de l'étude « la précarité énergétique à la lumière de l'Enquête Nationale Logement (ENL) 2013 »

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [Service de presse ADEME](mailto:Service.de.presse@ademe.fr)



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr